



# Feuille de route 2024-2028 du DIP pour l'éducation à la durabilité

Le Canton de Genève dispose d'un système éducatif et de formation qui permet à chacune et chacun d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable et qui contribue à développer des solutions novatrices (Vision du Concept cantonal du développement durable, 2018)

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
Objectifs de la feuille de route .....	4
Education à la durabilité : ancrages institutionnels .....	4
Un contexte socio-économique et politique en forte évolution .....	5
Positionnement et contenu de la feuille de route .....	5
Structure de la feuille de route.....	7
Organisation pour la mise en œuvre de la feuille de route .....	7
<b>Les 4 axes de la feuille de route</b> .....	8
Axe 1 : Encourager, favoriser et promouvoir la durabilité dans l'enseignement .....	8
Axe 2 : Promouvoir au sein des établissements une approche institutionnelle globale et transversale de la durabilité.....	11
Axe 3 : Développer et renforcer l'éducation à la durabilité dans la formation initiale et continue du personnel enseignant et des membres des directions .....	14
Axe 4 : Promouvoir la durabilité dans le cadre des prestations d'orientation, d'information scolaire et professionnelle, et d'enseignement de la formation professionnelle .....	17
<b>Conclusion</b> .....	20
<b>Liste des abréviations</b> .....	21
<b>Annexes</b> .....	22

## Résumé

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) concrétise dans cette feuille de route (FDR ED 2024-28) des mesures et des actions visant à ce que tout un chacun prenne conscience des enjeux liés à la durabilité et particulièrement au cours de sa formation. Cette FDR vise à encourager l'ensemble des élèves et des collaboratrices et collaborateurs du département à acquérir et développer des pratiques responsables, à participer à la recherche de solutions en initiant et portant des projets au sein des établissements, en interaction avec la société civile.

Cette deuxième feuille de route s'inscrit dans un contexte marqué par un renouvellement des préoccupations liées à la durabilité. Au niveau socio-économique, les crises successives vécues depuis 2020 ont rappelé combien ces enjeux sont importants pour la résilience de nos sociétés. Au niveau institutionnel, pour être en phase avec les recherches scientifiques notamment du GIEC, plusieurs stratégies phares du Conseil d'Etat ont – à l'instar du plan climat cantonal – été mises à jour et font dorénavant référence à une approche de "durabilité forte". En outre, l'éducation à la durabilité (ED) fait partie des priorités politiques inscrites dans le programme d'activité 2024-2027 de la CIIP.

La FDR ED 2024-28 valide les acquis de la première FDR ED 2019-23 notamment en termes d'axes de travail et vise à ancrer dans la durée des approches ED reposant encore trop souvent sur des projets ponctuels ou des engagements individuels.

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
Encourager, favoriser et promouvoir la durabilité dans l'enseignement	Promouvoir au sein des établissements une approche institutionnelle globale et transversale de la durabilité	Développer, et renforcer l'éducation à la durabilité dans la formation initiale et continue du personnel enseignant et des membres des directions	Promouvoir la durabilité dans le cadre des prestations d'orientation, d'information scolaire et professionnelle, et d'enseignement de la formation professionnelle

*Les 4 axes de FDR ED 2024-2028*

Outre le concept de durabilité forte, cette FDR propose d'intégrer l'approche institutionnelle globale au sein du DIP afin de viser à plus de transversalité et de projets concrets. En complément aux démarches menées au sein des établissements scolaires, il s'agira également de poursuivre et développer les travaux interdépartementaux relatifs à l'intégration de la durabilité dans les métiers ainsi qu'à la promotion des métiers verts et de la transition écologique.

Il est également prévu de renforcer le réseau des référentes et référents durabilité existant dans les établissements du secondaire I et II et de consolider le rôle des coordinateurs ED, tout en développant les outils mis à disposition du corps enseignant comme des directions d'établissements.

Enfin, les actions de cette feuille de route s'inscrivent dans la Feuille de route du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse 2023-28 (FR DIP) particulièrement en lien avec les projets transversaux.

C'est en agissant simultanément à ces différents niveaux – enseignements et approche institutionnelle globale, formation des parties prenantes et métiers verts – que l'ED pourra doter les élèves, apprenties et apprentis des connaissances et compétences nécessaires à une contribution active aux différentes transitions sociales, économiques et environnementales qui régissent nos sociétés.

## Introduction

### Objectifs de la feuille de route

L'Éducation à la durabilité (ED) est ancrée dans les plans d'études et s'appuie sur les travaux scientifiques. Elle contribue, grâce à une éducation neutre et distanciée de tout dogmatisme, au développement de l'esprit critique et de la conscience citoyenne. Elle permet ainsi de donner à toutes et tous des moyens pour participer aux transformations sociétales.

En adoptant cette deuxième feuille de route, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) concrétise des mesures et des actions visant à ce que chacune et chacun puisse prendre conscience des enjeux liés à la durabilité, les comprendre, acquérir et développer des pratiques responsables, et participer à la recherche de solutions en initiant des projets au sein des établissements, en interaction avec la société civile.

### Éducation à la durabilité : ancrages institutionnels

Au niveau national comme international, l'éducation est identifiée comme un levier indispensable pour permettre à nos sociétés de mettre en œuvre les profondes transformations que requièrent les enjeux climatiques et de durabilité<sup>1</sup>.

L'éducation à la durabilité constitue ainsi une composante centrale du mandat public de formation. Elle est ancrée, au niveau international, dans les Accords de Paris et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, et au niveau fédéral dans la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil Fédéral, la loi sur la formation professionnelle ou encore l'ordonnance sur la reconnaissance de la maturité gymnasiale.

Au niveau intercantonal, elle constitue l'une des priorités politiques de la CIIP<sup>2</sup>, et est inscrite dans plusieurs plans d'études, en particulier le Plan d'études romand (PER) de l'enseignement obligatoire, le plan d'études cadre pour la maturité gymnasiale (Matu2023) ou encore le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale<sup>3</sup>.

Au niveau genevois, la loi sur l'instruction publique (LIP, art. 10) rappelle que le DIP a pour mission "*de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable*", ce qui signifie intégrer dans tous les degrés d'enseignement une éducation à la durabilité.

#### De l'éducation en vue du développement durable à l'éducation à la durabilité

Reprenant la formulation de l'UNESCO et du PER, la première feuille de route DIP21 (2019-2023) fait référence à *l'éducation en vue du développement durable*. Les évolutions intervenues durant les quatre dernières années au niveau des approches de la durabilité comme des politiques cantonales sur la durabilité et le climat (voir ci-après) conduisent aujourd'hui à privilégier le concept *d'éducation à la durabilité (ED)*, qui présente aussi l'avantage de faire référence aux savoirs académiques en matière de durabilité.

<sup>1</sup> « Les connaissances et les compétences scientifiques sur les questions environnementales sont le moteur de l'innovation dont les stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dépendent de manière cruciale. La construction d'une société durable et la lutte contre la crise climatique exigent également des changements de comportement de la part de toutes les populations, y compris les jeunes. » ([OECD, 2022. Are students ready to take on environmental challenges? Program for International Student Assessment – PISA.](#))

<sup>2</sup> Le groupe de travail intercantonal Durabilité de la CIIP a réalisé un état des lieux. Les conclusions et recommandations qui en découlent ont été formalisées dans un rapport soumis fin 2023 à l'Assemblée générale. Certains éléments de cet état des lieux ont été valorisés dans le cadre de cette FDR. Le nouveau concept d'ED inclut une orientation vers la durabilité forte, ainsi que la définition de critères permettant de circonscrire un objet d'étude dans l'ED en s'inspirant de ceux du *Lehrplan21*. A noter que le *Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese*, dans sa nouvelle édition révisée, se réfère simultanément au même modèle de durabilité forte, aux 17 ODD. Le Canton de Vaud, pour ce qui relève de la formation, a adopté le modèle de durabilité forte du "Donut" de l'économiste Kate Raworth (Canton de Vaud, 2021. Vers une école vaudoise durable).

<sup>3</sup> Voir annexe 1 pour une liste des différents documents offrant un ancrage à l'éducation à la durabilité.

La durabilité est quant à elle reconnue, au niveau international ainsi que dans les Constitutions fédérale et genevoise, comme l'un des principes cadres pour la conception des politiques publiques<sup>4</sup>. Or, plusieurs stratégies cantonales motrices en matière de durabilité identifient l'éducation et la formation comme des leviers essentiels de transformation de la société et d'évolution des comportements. Le Concept cantonal du développement durable, tel qu'exigé par la Loi pour une action publique en faveur du développement durable (Agenda 21), comprend ainsi un axe dédié aux enjeux de formation et d'innovation. Le Plan climat cantonal 2030 intègre également les enjeux d'éducation et de formation à travers notamment une série de fiches de mesures transversales, tandis que la formation et les activités dans le cadre scolaire constituent l'un des champs d'application clé de la stratégie biodiversité 2030 et du plan d'actions qui en découle<sup>5</sup>. Il en va de même pour le Plan directeur de l'énergie 2020-2030, le Plan d'actions mobilité douce ou encore le Concept cantonal de gestion des déchets.

## **Un contexte socio-économique et politique en forte évolution**

La précédente feuille de route a été adoptée dans un contexte marqué par une forte mobilisation citoyenne autour des préoccupations environnementales, économiques et sociales, dont les manifestations des jeunes pour le climat ont constitué l'exemple le plus marquant. Depuis 2019, les crises successives (COVID-19, guerre en Ukraine, événements météorologiques extrêmes) ont rappelé l'interdépendance entre ces différentes catégories d'enjeux (environnementaux, sociaux, économiques) en même temps qu'elles ont mis en lumière la vulnérabilité de nos sociétés actuelles, dépendantes de flux mondialisés d'énergies et de matières.

Les préoccupations de durabilité ont ainsi, durant les dernières années, acquis une nouvelle valeur. Il ne s'agit plus seulement de rendre plus « durables » les modes de fonctionnement actuels de nos sociétés, mais bien d'opérer les changements de paradigme nécessaires au renforcement de leur résilience face aux crises écologiques, sanitaires, économiques, etc. Ces changements ancrés dans l'évolution des recherches scientifiques se traduisent notamment dans le positionnement des politiques sectorielles genevoises. Dans la continuité du vote de l'urgence climatique par le Grand Conseil en décembre 2019, et en parallèle au renforcement du Plan climat cantonal, plusieurs stratégies et plans cantonaux ont été mis à jour, avec des ambitions renforcées<sup>6</sup> et une place croissante accordée aux enjeux d'éducation et de formation (voir ci-avant).

La révision de la présente feuille de route s'inscrit donc dans un contexte où l'éducation et la formation sont formellement reconnues comme des leviers dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques qui relayent les enjeux de durabilité environnementale, sociale et économique sur le territoire genevois. A la croisée de ces deux champs de préoccupation - éducation et formation d'une part, durabilité d'autre part - l'éducation à la durabilité acquiert aujourd'hui une importance croissante, à l'échelle cantonale comme intercantonale. C'est en effet dans le cadre de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP) qu'a été créé en 2021 un réseau Durabilité réunissant l'ensemble des Cantons latins, avec pour but de développer une vision commune et formuler des recommandations pour renforcer l'éducation à la durabilité dans le programme d'activités 2024-2027 de la CIIP.

## **Positionnement et contenu de la feuille de route**

La présente FDR constitue un document pivot, qui doit permettre d'assurer l'articulation entre, d'une part, des politiques sectorielles du canton qui renforcent progressivement leurs ambitions en matière de durabilité et, d'autre part, des politiques d'éducation et de formation notamment la FDR DIP qui se doivent de préparer les élèves ainsi que les apprenties et apprentis à prendre une part active aux profondes transformations sociales et économiques

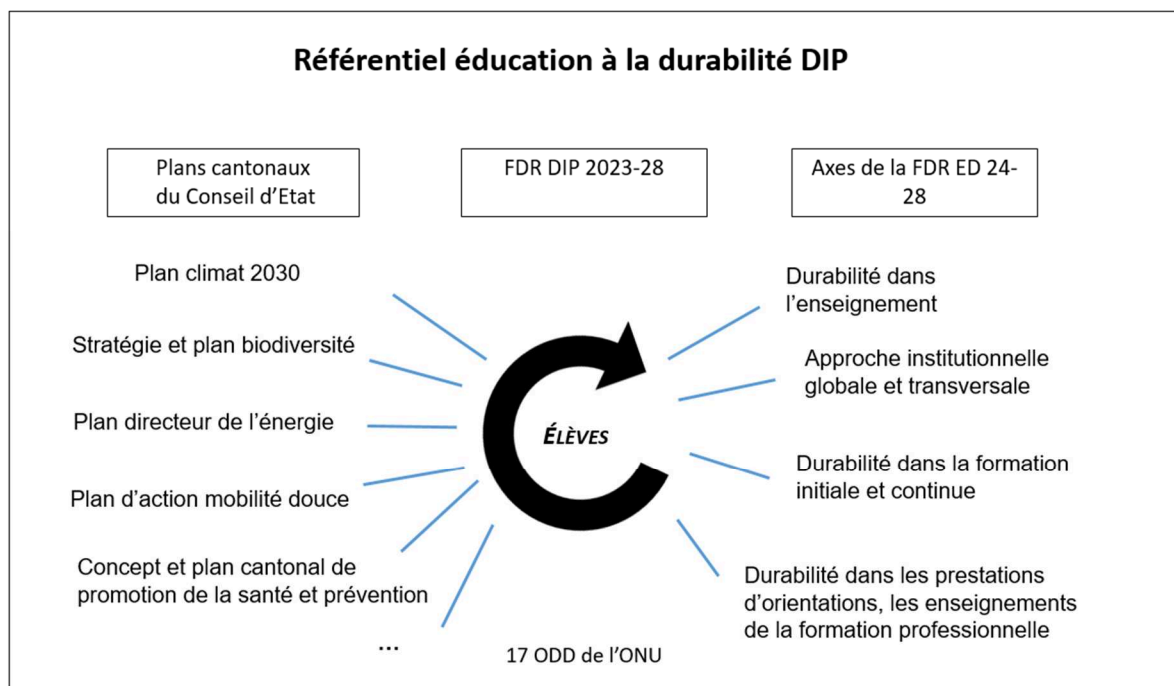
---

<sup>4</sup> Cf Annexe 1.

<sup>5</sup> Cf Annexe 2.

<sup>6</sup> En atteste par ex. : la révision du plan climat 2030 et à son alignement sur la neutralité carbone, aux 10 objectifs cadres validés politiquement à travers la Charte de Transition écologique du Grand Genève, ou encore à l'intégration de la sobriété comme axe majeur du Plan directeur de l'énergie 2020-2030.

aujourd'hui requises face aux enjeux de durabilité. Dans cette perspective, l'éducation à la durabilité est conçue comme une démarche transversale touchant les savoirs autant que les compétences à acquérir, et favorisant les interactions entre l'école et la société.

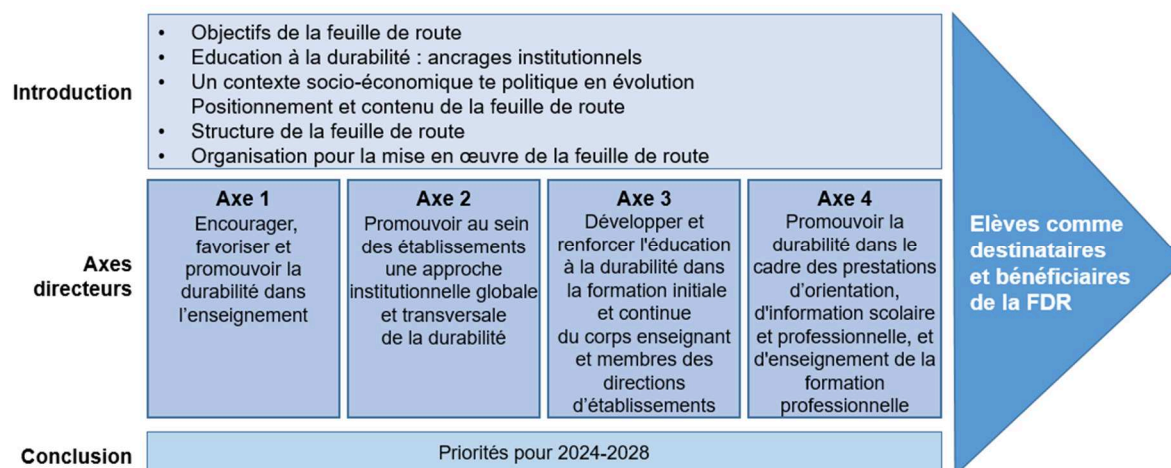


Etablis en collaboration avec les différents partenaires intervenant dans leur mise en œuvre<sup>7</sup>, les quatre axes de la feuille de route ont été définis de manière à prendre en compte l'ensemble de ces enjeux.

Ainsi, il s'agit en premier lieu de viser à intégrer de manière transversale la durabilité dans les disciplines comme au niveau interdisciplinaire, en travaillant simultanément sur les savoirs et les compétences à acquérir par les élèves (axe 1). Conjointement, il s'agit de rendre exemplaires les pratiques au sein des écoles et des lieux d'enseignement (mobilité, restaurants scolaires, énergie du bâtiment, végétalisation, etc.) tout en permettant aux apprenants de passer à l'action (axe 2). Ces évolutions devraient pouvoir s'appuyer pour se concrétiser sur la formation des enseignantes et enseignants et une implication forte des directions d'établissements (axe 3). Il en va de même au niveau professionnel, où l'intégration de la durabilité dans les formations initiales et continues s'avère indispensable à la transformation des métiers comme au développement des métiers verts et de la transition écologique (axe 4).

<sup>7</sup> Le travail de mise à jour de la présente FDR s'est notamment appuyé sur la consultation des entités suivantes: référentes et référents durabilité du secondaire I et II, coordinateurs de disciplines du SEE, DGEO, DGESII, OFPC, OMP, OEJ, SRED, Direction de la Logistique, SEM, Unité des Hautes écoles, SG, IUFE. Il prend également en compte des constats réalisés de la mise en œuvre de la FDR DIP21 EDD 2019-2023, du plan biodiversité et des fiches 7.4 et 7.5 du PCC 2030, ainsi que les résultats du sondage mené en septembre 2023 auprès des directions du primaire.

## Structure de la feuille de route



## Organisation pour la mise en œuvre de la feuille de route

Les responsabilités de mise en œuvre de la FDR ED 2024-28 se définissent comme suit:

- Les élèves sont mobilisés à la fois en tant qu'"apprenants" et en tant que parties prenantes. Leur contribution à la définition d'actions concrètes nécessite la mise en place de dispositifs adaptés (par exemple en s'appuyant sur les instances participatives) aux différents degrés et contextes d'enseignement. La désignation d'une ou d'un éco-délégué par classe ou établissement est une autre piste à examiner (en particulier à l'enseignement secondaire).
- Les enseignantes et les enseignants ont pour mission de transmettre les enjeux de la durabilité tant au niveau des connaissances que des compétences et des démarches transversales.
- Les référentes et référents durabilité du secondaire I et II impulsent et coordonnent la mise en œuvre de l'ED au sein des établissements. Les échanges au sein du réseau des référentes et référents sont par ailleurs essentiels pour nourrir le partage d'expérience et favoriser la mutualisation des moyens entre établissements.
- Les directions d'établissement définissent les priorités et soutiennent les projets d'établissement. Leur rôle est primordial car il conditionne la place accordée aux enjeux de durabilité et surtout leur articulation avec les autres projets et enseignements transversaux.
- Les coordinateurs ED rattachés à la DGEO assurent la coordination opérationnelle, pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire I (notamment: mise à disposition de ressources pédagogiques, expertises d'activités et d'animations externes, organisation de formations continues<sup>8</sup>).
- Le SESAC et particulièrement la responsable durabilité du DIP, assure, en coordination avec le secrétariat général et les directions générales, le pilotage et le suivi de la FDR ED 2024-28. Son rôle est de garantir la cohérence d'ensemble de la stratégie d'éducation à la durabilité et politiques sectorielles porteuses des questions de durabilité, de fédérer, coordonner et soutenir les multiples parties prenantes qui contribuent à sa mise en œuvre.
- Le canton (différents services partenaires), les communes, les associations de la société civile engagées dans la durabilité, mais aussi les associations de parents d'élèves constituent de précieux relais pour la mise en œuvre d'actions d'éducation à la durabilité dont la vocation est aussi de créer des dynamiques dépassant les murs de chaque établissement et de faciliter les pratiques citoyennes.

<sup>8</sup> En collaboration et avec l'accord des services concernés de la formation continue.

## Les 4 axes de la feuille de route ED

### Axe 1

#### Encourager, favoriser et promouvoir la durabilité dans l'enseignement

##### CONTEXTE ET ENJEUX

Mentionnées en tête des finalités éducatives du PER (Plan d'études romand – scolarité obligatoire), les problématiques liées à la durabilité y sont présentées comme ayant des implications fondamentales sur l'enseignement et l'apprentissage, car elles nécessitent d'adopter une vision systémique de la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, scientifiques, éthiques et civiques. L'éducation à la durabilité (ED) poursuit ainsi une finalité citoyenne et intellectuelle: elle contribue à la formation de l'esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité, ainsi qu'à interagir dans un monde en transformation rapide, dans lequel le futur est empreint d'incertitudes<sup>9</sup>.

Les travaux du groupe Durabilité de la CIIP mettent néanmoins en évidence certaines insuffisances au sujet de la place actuellement accordée à ces enjeux dans les enseignements. D'une part, la conceptualisation du développement durable qui fonde l'approche actuelle ne rend plus compte des approches scientifiques en évolution vers des modèles de durabilité forte. D'autre part, l'ED occupe une place que l'on peut qualifier de mineure dans les enseignements, alors même qu'elle est, dans le PER, rattachée à la thématique transversale de la Formation générale « interdépendances » et identifiée comme un "élément teintant l'ensemble du projet de formation de l'élève" <sup>10</sup>.

Les enquêtes auprès des jeunes montrent par ailleurs que la grande majorité est intéressée par les questions de durabilité (87% selon une enquête suisse de 2018), mais que beaucoup estiment dans le même temps que l'engagement de leur école n'est dans ce domaine pas satisfaisant<sup>11</sup>. La dernière enquête PISA<sup>12</sup> démontre aussi que les connaissances des jeunes (élèves de 15 ans) restent souvent lacunaires sur les enjeux de durabilité<sup>13</sup>. Enfin, les travaux de la CIIP comme les retours terrain des référentes et des référents durabilité mettent en évidence le besoin de mieux assurer la continuité des apports ED fournis tout au long du parcours scolaire de l'élève.

Ces constats, qui pointent les besoins d'extension et de renforcement de l'ED dans l'enseignement, ne doivent néanmoins pas masquer les avancées constatées à Genève dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2023. Dans de nombreux établissements, des réflexions et actions concrètes ont en effet été lancées, en particulier sur les thématiques environnementales (biodiversité, climat, énergie, déchets, etc.), avec des retours très positifs de la part de toutes les parties prenantes<sup>14</sup>.

Dans le cadre de cette deuxième feuille de route, on vise donc à généraliser des expériences aujourd'hui trop souvent ponctuelles, car demeurant dépendantes d'un petit nombre de personnes, voire d'une seule personne motrice. Cette généralisation doit s'appuyer sur un travail au niveau des contenus autant que des méthodes d'enseignement. Il s'agira d'intégrer plus systématiquement les enjeux de durabilité environnementale, sociale et économique dans les enseignements disciplinaires, en prenant appui sur les expériences aujourd'hui principalement menées en Géographie, Sciences de la nature (au primaire) et Biologie, Physique, Economie (au secondaire). Mais il s'agit aussi de transcender la logique disciplinaire. La durabilité renvoyant par définition à des enjeux transversaux, il est essentiel d'enrichir les approches thématiques par des expériences et réflexions inter-transdisciplinaires, au niveau d'un établissement ou du groupe-classe.

<sup>9</sup> CIIP, 2010. Plan d'Etude Romand, [fascicule Présentation générale - Contexte](#), p.21

<sup>10</sup> Voir notamment : DIP, 2023. Education en vue d'un développement durable en lien avec la formation générale du PER – interdépendances : premier rapport sur la mise en œuvre au CO.

<sup>11</sup> [Sondage](#) mené en 2018 par la FDD (Organisations Etudiantes pour un Développement durable), la UNES (Union des Etudiant-e-s de Suisse) et le WWF Suisse.

<sup>12</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/pisa-2018-results-volume-vi\\_d5f68679-en](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/pisa-2018-results-volume-vi_d5f68679-en)

<sup>13</sup> Ainsi, en Suisse, 20% des élèves ont indiqué n'avoir jamais entendu parler ou ne pas en savoir beaucoup sur les changements climatiques, tandis que 40% d'entre eux peinaient à expliquer le lien entre les émissions de CO2 et les changements climatiques.

<sup>14</sup> Voir encadrés dans la partie « actions » ci-dessous.



Dans cette perspective, la FDR ED 2024-28 a pour objectif le renforcement des moyens d'enseignement mis à disposition des enseignantes et enseignants (notamment séquences interdisciplinaires).

Pour soutenir cette intégration de la durabilité dans les enseignements disciplinaires et transversaux, de même que pour mettre en œuvre les projets d'établissements (voir axe 2), le rôle des coordinateurs ED ainsi que les référentes et référents ED s'avère en outre déterminant.

Enfin, dans un contexte où les programmes et grilles horaires tendent à être saturés, il est fondamental que l'ED soit de manière générale appréhendée comme une invitation à « faire autrement » et non à « faire plus ». Ainsi, les projets comme les supports et outils pédagogiques proposés au titre de l'ED ont vocation à s'intégrer pleinement aux processus d'apprentissage existants pour en favoriser la transformation au regard des nouveaux défis environnementaux, sociaux et économiques.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

- a) Mettre en évidence la durabilité dans les plans d'études et les programmes
- b) Mettre à disposition du corps enseignant des ressources pédagogiques, outils didactiques permettant d'intégrer l'ED aux enseignements
- c) Proposer aux élèves comme au corps enseignant des activités pédagogiques intégrant une éducation à la durabilité

## ACTIONS

### a) Mettre en évidence et renforcer la durabilité dans les plans d'études et les programmes

- Elaborer des documents de référence sur l'intégration de l'ED au primaire (cycles 1 et 2) et les promouvoir auprès des directions d'établissements et du corps enseignant.
- Faire évoluer et promouvoir le rapport sur la mise en œuvre de l'ED au CO auprès des directions d'établissement et du corps enseignant.
- Promouvoir les enjeux ED du Plan d'études cantonal de l'Ecole de culture générale auprès directions d'établissement et du corps enseignant.
- Poursuivre l'intégration de l'ED dans les nouveaux plans d'études du secondaire II (formation gymnasiale et commerciale).
- En collaboration avec la CIIP, clarifier l'articulation de l'ED avec les autres "éducations à" comprenant une dimension transversale (ex. éducation à la citoyenneté, éducation à la santé)<sup>15</sup>.

### Exemples de réalisations FDR 2019-23

- ✓ *Premier rapport sur la mise en œuvre au CO de l'ED en lien avec la Formation générale du PER – Interdépendances (2020)*
- ✓ *Rapport sur les liens entre le PER et les thématiques, les messages clés de la transition écologique, et compétences EDD (groupe de travail PPE DT / DIP, 2023).*
- ✓ *ED intégrée dans le nouveau plan d'étude cantonal de l'Ecole de culture générale*

<sup>15</sup> Cf. Document-cadre éducation à la citoyenneté du DIP, avril 2024.

**b) Mettre à disposition du corps enseignant des ressources pédagogiques, outils didactiques permettant d'intégrer l'ED aux enseignements**

- Mettre à disposition des moyens pour faciliter le travail interdisciplinaire (ex. continuer le travail de conception de séquences pédagogiques interdisciplinaires pour les 3 degrés d'enseignement).
- Refondre le site internet DIP21 (<https://edu.ge.ch/site/edd/>): mise en ligne et promotion des bonnes pratiques, de documents et supports ED (y compris collaboration avec le SEM et le réseau des bibliothèques scolaires).
- Faciliter la mise en place d'espaces d'échanges entre les référentes et référents durabilité des établissements (par ex. via un espace privé sur DIP21).
- Collaborer avec éducation21 et la CIIP pour diffuser les ressources à une échelle intercantonale.

**Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ Séquences pédagogiques interdisciplinaires au secondaire I (par ex. biodiversité et agriculture durable, pollution des eaux, transition énergétique, pollution de l'air)
- ✓ Création d'un groupe de travail pour la création de ressources pédagogiques au CO sur la biodiversité genevoise
- ✓ Séquences pédagogiques thématiques pour les 3 degrés d'enseignement (ex. économie sociale et solidaire, film *Demain Genève*)
- ✓ BD sur les ODD et exposition au Salon du Livre réalisée par l'ESBDI

**c) Proposer aux élèves comme au corps enseignant des activités pédagogiques ponctuelles intégrant une éducation à la durabilité (ex: activités hors murs, cours thématiques et transversaux, sommets de jeunes, concours, ...)**

- Soutenir et/ou mettre en place des sorties en lien avec la durabilité (ex: nature, économie circulaire, ...).
- Encourager les élèves à participer à des sommets de jeunes ou concours pour concevoir et mettre en place des projets concrets.
- Réaliser une fois dans la période 24-28 un inventaire des options complémentaires et travaux de fin d'études<sup>16</sup> et cours facultatifs en lien avec l'ED en vue d'une mise en valeur.
- Favoriser, auprès des élèves, les discussions autour des thématiques en lien avec la durabilité (éventuellement lien avec les instances participatives).

**Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ Sorties nature (150 classes /an pour les 5P)
- ✓ Sorties Zibay Ecoparc, à la découverte de l'écologie industrielle (près de 2000 élèves depuis 2021, 9 entreprises partenaires)
- ✓ Cours facultatifs et options complémentaires durabilité (ex. solidarité, ODD, etc.)
- ✓ Sommets pour les jeunes chaque année (ex. *Step into action*, *Young Activist Summit*)
- ✓ Concours (ex autour des ODD avec *Eduki* chaque 2 ans ou la *DDC* chaque année).
- ✓ Animations "Duchamp au jardin" dans plusieurs écoles primaires, intégrant une approche artistique et scientifique pour considérer la biodiversité dans l'espace urbain

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de documents de référence sur l'intégration de l'ED dans l'enseignement.
- Typologie des ressources et outils pédagogiques diffusés au sein du DIP conçus à l'interne adaptés ou co-construits avec des partenaires externes (ex. documents, ateliers, films, ...).
- Refonte du site DIP21 et mise en ligne de la plateforme d'échanges.

**PUBLIC CIBLE**

Elèves, corps enseignant du primaire au secondaire, directions d'établissements, services du DIP concernés (y compris techniques) et OMP.

<sup>16</sup> TM : travaux de maturité, TIP : Travail interdisciplinaire (Matu Pro), Travail de certificat (ECG).

## Axe 2

### Promouvoir au sein des établissements une approche institutionnelle globale et transversale de la durabilité

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Le PER, tout comme certains plans d'études du secondaire II, encourage le travail lié à l'ED lors de projets d'établissements ou de temps décloisonnés, et invite à renforcer les liens avec les Agendas 21 communaux. L'ED fonctionne en effet selon une logique de dépassement des champs disciplinaires mais aussi des champs d'actions propres aux différentes structures ou entités (écoles, associations, services communaux, services de l'Etat, etc.) qui doivent travailler en complémentarité pour permettre une prise en charge efficace et transversale des enjeux de durabilité. Ce décloisonnement est l'un des fondements d'un apprentissage global, holistique, où l'individu aussi bien que l'école en tant qu'organisation sont compétents et participent activement à la mise en œuvre de la durabilité.

Il s'agit donc, en complément de l'encouragement et la promotion de la durabilité dans les enseignements (axe 1), d'intégrer les principes de durabilité dans le fonctionnement-même des établissements, de la direction jusqu'aux élèves, dans une perspective d'"approche institutionnelle globale". Pleinement intégrées aux plans d'études, ces démarches contribuent à l'exemplarité des lieux de formation, tout en permettant de réunir différentes disciplines au service d'un projet concret qui contribue à donner du sens aux apprentissages. Par le faire, elles contribuent en outre à l'une des missions-clé de l'éducation, qui est de former de futures citoyennes et de futurs citoyens aptes à exercer leur pouvoir d'agir, de façon collaborative et démocratique.

Depuis 2019, plusieurs projets ont été développés dans le cadre de cette approche institutionnelle globale. Véritables laboratoires d'expérimentations, ils permettent aux élèves d'acquérir des connaissances pratiques sur les différents champs de la durabilité (par ex. biodiversité, énergie, santé, etc.), tout en prenant activement part à la vie de leur établissement. Ces projets présentent aussi l'intérêt d'apporter aux élèves des pistes concrètes en réponse à la forte montée de l'éco-anxiété<sup>17</sup> enregistrée durant les dernières années. En effet, selon un sondage réalisé en 2021 au niveau suisse, les changements climatiques constituent en effet la principale préoccupation d'avenir pour un jeune sur deux âgé de 18 à 26 ans<sup>18</sup>. Cette tendance est confirmée par différentes études internationales, dont celle réalisée en 2021 par l'Université de Bath en Angleterre : 60 % des jeunes s'y disent très inquiets ou extrêmement inquiets face aux changements climatiques et les trois quarts d'entre eux trouvent l'avenir effrayant voire pensent que l'humanité est vouée à l'échec (56%).

Grâce à leur implication dans ces projets d'envergure, les élèves développent ainsi leurs capacités à collaborer avec une diversité de parties prenantes, à s'organiser collectivement pour initier des transformations tangibles de leur environnement, au sein comme au-delà des murs de leur établissement. L'enjeu est donc aussi de favoriser l'ouverture de l'école vis-à-vis du quartier et de la commune dont elle fait partie, en mettant en place des collaborations avec les différents acteurs du territoire (administration communale, services de l'Etat, associations, secteur privé, etc.). Les plateformes ED communales constituent à cet égard des outils particulièrement pertinents. Elles contribuent également à la mise en réseau des écoles et des expériences, dans un esprit d'enrichissement réciproque mais aussi de mutualisation des ressources.

Les retours terrains, très positifs, recueillis au sujet de ces expériences d'approche institutionnelle globale de la durabilité invitent à renforcer ce concept innovant dans le cadre de la FDR ED 2024-2028. Ceci implique un renforcement des appuis fournis aux établissements, respectivement aux référentes et référents durabilité ainsi qu'aux groupes durabilité qui jouent un rôle déterminant dans l'émergence et la pérennisation de ces démarches. Relevons que le dispositif en réseau du secondaire n'existe pas, à ce jour, au primaire, ni à l'OMP, le rôle de coordination étant porté par les services de l'enseignement.

<sup>17</sup> Voir notamment : Koller S., 2022. « Eco-anxiété et société », in Senn et Al., 2022. Santé et environnement. Vers une nouvelle approche globale.

<sup>18</sup> [Les jeunes Suisses s'inquiètent avant tout du changement climatique - SWI swissinfo.ch \(2021\)](https://www.swissinfo.ch/fr/actualites/les-jeunes-suisse-s-inqui%C3%A9tent-avant-tout-du-changement-climatique-3971144).

D'un point de vue organisationnel et des ressources à mobiliser, les projets d'établissements et les journées / semaines décloisonnées reposent fortement sur l'implication des référentes et référents durabilité et des groupes durabilité tout comme des directions. Ils soulèvent en particulier des défis pour l'organisation et la coordination des emplois du temps des élèves et du corps enseignant. Les projets axés sur l'exemplarité des lieux de formation (bilan climat, gestion des espaces verts, tri des déchets, etc.) sont quant à eux fortement dépendants des orientations et priorités posées par les directions, ainsi que de l'implication de l'ensemble du personnel d'établissement.

Aujourd'hui prioritairement orientés sur les thématiques environnementales, ces projets d'établissements devraient, dans le cadre de la FDR ED 2024-28, être étendus à l'ensemble des questions de durabilité. Ainsi conçue, l'approche institutionnelle globale peut être considérée comme un projet structurant pour les prochaines années, car permettant de prendre en compte et de mettre en relation les questions environnementales, sociales et économiques. Dans ce contexte, la conception et la mise à œuvre du réseau genevois d'Ecoles 21 – Réseau suisse d'écoles en santé et durables<sup>19</sup> – apparaît comme une mesure prioritaire pour concrétiser sur le territoire genevois l'approche institutionnelle globale en matière de durabilité. Il est à relever qu'une approche aussi englobante contribue à répondre à l'objectif santé-école de la FDR DIP 2023-28.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

- a) Favoriser les approches institutionnelles globales de la durabilité sous forme notamment de projets d'établissement, de journées ou semaines décloisonnées.
- b) Promouvoir l'exemplarité des lieux de formation sous l'angle de la durabilité, et leur ouverture sur le quartier, la commune, le canton.
- c) Promouvoir la mise en réseau des écoles engagées et le partage des bonnes pratiques en animant et valorisant les échanges et la co-construction de projets (ex réseau d'écoles 21).

## ACTIONS

### a) Favoriser les approches globales de la durabilité, sous forme notamment de projets d'établissement, de journées ou semaines décloisonnées.

- Favoriser la création de projets pédagogiques au sein des établissements intégrant la durabilité, notamment grâce à la référente ou le référent durabilité, au "groupe durabilité" (membres du corps enseignant et/ou d'élèves).
- Soutenir les initiatives visant à réaliser une journée ou semaine durabilité au sein des établissements.
- Créer une boîte à outils pour encourager la pédagogie de projet et conduite de projet en mutualisation des approches santé et citoyenneté.

### **Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ *Années thématiques: ex: agriculture/consommation au CFPA ou alimentation à l'EP Carl-Vogt.*
- ✓ *Projet d'établissement sur 4 ans à l'EP Confignon-Cressy autour de 4 thèmes climat scolaire, école inclusive, santé et éco-citoyenneté*
- ✓ *Journées et semaines décloisonnées (ex. "Semaine l'école autrement à Chavanne, Journée annuelle durabilité au CO des Colombières ou CFPT, Journée climat au CECG A Stitelmann ou au CO de Cayla)*

<sup>19</sup> <https://www.reseau-ecoles21.ch/>

**b) Promouvoir l'exemplarité des lieux de formation sous l'angle de la durabilité, et leur ouverture sur le quartier, la commune, le canton.**

- Accompagner et soutenir les établissements dans la mise en place de projets structurants permettant de rendre exemplaires les lieux de formation en se référant notamment aux plans et stratégies cantonaux (Climat, Déchets, Energie, Biodiversité, Santé, ... - ex. projets d'aménagements nature pour lutter contre les îlots de chaleur ou de rénovation énergétique).
- Renforcer les collaborations avec les partenaires de l'école (services de l'Etat de Genève, associations, services communaux, maisons de quartiers, parents) et avec éducation21 afin de soutenir les projets exemplaires.
- Récolter et diffuser des exemples de pratiques d'écoles inspirantes (via DIP21, réseaux du DIP).

**Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ *Exemplarité des lieux de formation : Projet Cool City au CO de Sécheron pour lutter contre les îlots de chaleur / Potager et zone nature aux CO du Foron, et du Vuillonex / Toiture Nature Echo (réalisation avec 150 apprenties et apprentis de 9 filières professionnelles)*
- ✓ *Robin des watts pour diminuer la consommation d'énergie (dizaines d'établissements de l'EP/an)*
- ✓ *4'000 bilans climat réalisés par des élèves du secondaire I et II*
- ✓ *700 ateliers déchets / an au primaire et secondaire.*
- ✓ *Projets scolaires ancrés au niveau de la commune : ex. aménagement du biotope de Grange-Collomb ou "Mon école zéro déchets" à Carouge, potager pédagogique communal à Lancy*

**c) Promouvoir la mise en réseau des écoles engagées et le partage des bonnes pratiques en animant et valorisant les échanges et la co-construction de projets**

- Mettre en place le Réseau d'écoles21 genevois, sur la base de la Convention DIP/éducation21<sup>20</sup> et en lien avec le réseau national (renforcer la cohérence entre promotion de la santé et ED dans les écoles genevoises, et œuvrer pour des approches globales intégrant ces deux champs (par ex. alimentation, mobilité, ...).
- Soutenir et accompagner les écoles souhaitant devenir membre du Réseau d'écoles 21 genevois.
- Collaborer avec les communes dans la conception et mise en place de leurs programmes de soutien aux écoles sur la base de l'approche ED globale, notamment via les plateformes ED communales et soutenir le développement de plateformes ED communales.

**Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ *Convention entre le DIP et éducation21 pour le lancement du réseau genevois d'écoles 21*
- ✓ *7 plateformes ED communales*

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre d'établissements impliqués dans des approches institutionnelles globales en matière de durabilité : nombre de projets d'établissement, de journées et semaines décloisonnées dans le canton.
- Nombre de nouvelles plateformes ED communales.
- Nombre d'écoles membres du Réseau d'écoles21 genevois.

**PUBLIC CIBLE**

Etablissements scolaires de l'enseignement obligatoire et du secondaire II et enseignement spécialisé dont : élèves, corps enseignant, directions d'établissements, référentes et référents durabilité, groupes de travail spécifiques (santé, DD, A21, éco-groupes, climat, ...).

<sup>20</sup> Convention entre le DIP et éducation21/écoles 21 (31.1.2023).

### Axe 3 :

## Développer et renforcer l'éducation à la durabilité dans la formation initiale et continue du personnel enseignant et des membres des directions

### CONTEXTE ET ENJEUX

Le corps enseignant a pour mission de transmettre aux élèves les enjeux de durabilité, au niveau des savoirs (ou connaissances) autant que des compétences visées par l'éducation à la durabilité. Pour assurer cette mission, enseignantes et enseignants devraient pouvoir bénéficier d'une formation adéquate, au niveau initial et continu, conformément au cadre légal et institutionnel cantonal (plans d'études, LIP), fédéral et international, ainsi qu'en référence aux recommandations de swissuniversities<sup>21</sup>.

Dans le cadre de cette deuxième feuille de route, l'objectif est de viser à renforcer l'offre de la formation afin que progressivement l'ensemble du corps enseignant puisse être sensibilisé aux questions de durabilité tout au long de sa carrière professionnelle. Le corps enseignant devrait en effet être capable d'intégrer dans chaque discipline les enjeux liés à cette dernière, du point de vue des contenus comme de la didactique. Il devrait par ailleurs être à même de participer à des projets interdisciplinaires impliquant une pluralité de parties prenantes. La formation des enseignantes et enseignants doit donc porter à la fois sur la notion de durabilité elle-même, et sur l'éducation à la durabilité (ED) en termes de savoirs, de postures, de compétences et de démarches, dans le but de créer une culture commune de l'ED au sein de la communauté éducative.

Les référentes et référents durabilité, tout comme les enseignantes et enseignants qui le souhaitent, doivent aussi pouvoir se former sur le management de la durabilité, autrement dit sur la manière de monter et gérer des projets concrets au sein des établissements et en lien avec des partenaires externes<sup>22</sup>. Les travaux menés dans le cadre de la première feuille de route avec le groupe des référentes et référents durabilité ont en effet permis d'identifier des besoins particuliers en matière de gestion et de pédagogie du projet. Ces besoins concernent les référentes et référents durabilité, mais aussi l'ensemble des membres du corps enseignant impliqué dans des projets liés à l'ED.

Le renforcement de la formation initiale du corps enseignant est, de manière plus générale, ressorti comme un besoin prioritaire dans le cadre du bilan de la feuille de route 2019-23. De manière générale, les questions relatives à l'ED à l'IUFE ne pourront être traitées que dans le cadre général de la réforme complète de la formation initiale<sup>23</sup>.

Au niveau primaire l'enjeu prioritaire est de réfléchir globalement à l'articulation entre les disciplines et le domaine de formation générale du plan d'études « Interdépendances sociales, économiques et environnementales ». Il est à relever que le module facultatif aujourd'hui en place n'est suivi que par une minorité d'étudiantes et d'étudiants. Au niveau secondaire, la même articulation pourrait inciter à aménager le socle des quatre heures d'enseignement obligatoire dispensées dans le cadre d'un module transversal. Dans tous les cas, ces aménagements devront tenir compte de l'ensemble des autres priorités fixées par le plan d'études, des exigences de la CDIP et des multiples évolutions socio-politiques. Si la création de crédits nouveaux exige en effet la suppression de certains autres, la réflexion pourrait porter plus largement sur la place des questions de durabilité dans les modules existants, y compris en identifiant les pratiques déjà à l'œuvre. L'enjeu est en particulier de pouvoir mieux développer les questions relatives à la gestion de projets et de cours interdisciplinaires ainsi qu'à l'organisation de temps décloisonnés, comme le suggère d'ailleurs le plan d'études romand. Les formations continues pourraient également se renforcer au niveau tant des savoirs que de la didactique nécessaire pour les transmettre, et évoluer pour faire davantage de place aux enjeux de « management de la durabilité ».

---

<sup>21</sup> L'ED dans la formation du corps enseignant. Etat des lieux 2019 (swissuniversities, 2019) et Mesures pour l'intégration de l'ED dans la formation des enseignant-e-s. Recommandations à l'attention de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP, 2013).

<sup>22</sup> Nombre et diversité des formations dépendent des budgets disponibles des services de la formation continue.

<sup>23</sup> A reprendre après le référendum lancé contre le raccourcissement de la formation au niveau du primaire.

L'UNESCO<sup>24</sup>, tout comme éducation21, a mis en avant l'importance de sensibiliser également les directions d'établissement à l'ED. Une direction bien formée a en effet été identifiée comme étant une condition importante à l'intégration de l'ED dans l'enseignement comme dans les pratiques scolaires. A Genève, on constate ainsi que les établissements les plus engagés dans le domaine de l'ED sont ceux qui bénéficient du soutien d'une direction sensibilisée aux questions de durabilité.

La poursuite de la formation et le renforcement des compétences du personnel de direction demeure donc une priorité dans le cadre de la FDR ED 2024-28, qui vise, sur le plus long terme, une généralisation de la sensibilisation des directions et personnels d'établissement au sujet des enjeux de durabilité comme des méthodes et outils mobilisables au niveau des établissements. Ces dernières sont en effet les mieux placées pour positionner des démarches de durabilité dont la légitimité et la lisibilité dépendent, notamment, d'une articulation claire avec les autres enseignements transversaux (ex. éducation à la citoyenneté, genre et égalité, éducation au numérique, à la santé, ...) comme avec les actions menées en collaboration avec la société civile et les autorités politiques locales. Ainsi, un encouragement à suivre le module optionnel du DAS « Elaborer un concept de durabilité pour son établissement » mis en place en 2022 par la FORDIF pourrait être proposé aux directions d'établissement. Cette offre donne l'opportunité d'acquérir les compétences essentielles au pilotage de projets de durabilité impliquant l'ensemble de l'établissement.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

- a) Renforcer les connaissances et compétences relatives à la durabilité et à l'éducation à la durabilité au sein du corps enseignant à travers la formation initiale (IUFE)
- b) Renforcer les connaissances et compétences relatives à la durabilité et à l'éducation à la durabilité au sein du corps enseignant à travers la formation continue (DIP)
- c) Renforcer les connaissances et compétences relatives à la durabilité et à l'éducation à la durabilité au sein des directions d'établissements (FORDIF)

## ACTIONS

### a) Renforcer les connaissances et compétences relatives à la durabilité et l'éducation à la durabilité au sein du corps enseignant à travers la formation initiale (IUFE)

- Mieux identifier et renforcer les modules de formation abordant l'ED dans le cadre de la formation initiale des futurs enseignantes et enseignants du primaire, du spécialisé et du secondaire.
- Viser à sensibiliser l'ensemble des formatrices et formateurs de l'IUFE à l'ED (par ex. à travers une journée annuelle d'étude et d'échanges sur l'ED).
- Promouvoir le LIESS (Laboratoire interdisciplinaire des éducations à la soutenabilité) et engager des collaborations en vue notamment d'une contribution à :
  - l'inventaire et mutualisation des pratiques en matière d'ED à l'IUFE et au sein du DIP ;
  - la coordination interdisciplinaire et le suivi de la mise en œuvre de l'ED au sein des enseignements de l'IUFE ;
  - la poursuite du travail engagé au sein du groupe de travail ED de swissuniversities<sup>25</sup> ainsi que dans le cadre des collaborations didactiques au niveau suisse et international (recherche et formation).

### Exemples de réalisations FDR 2019-23

- ✓ *Module de 4h obligatoire sur l'ED pour les futurs membres du corps enseignant du secondaire I et II (didactique des sciences)*
- ✓ *Semaine interdisciplinaire Sciences et Sciences humaines pour les futurs membres du corps enseignant du primaire et conférence sur l'ED*
- ✓ *Création en 2023 du LIESS – Laboratoire interdisciplinaire des éducations à la soutenabilité au sein de l'IUFE*
- ✓ *Journée d'étude "Littérature et durabilité" (IUFE et autres instituts de romands de formation pédagogique)*

<sup>24</sup> Unesco, 2017. Faire face au changement climatique: guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires.

<sup>25</sup> Les objectifs de ce groupe sont notamment: clarification de la définition de l'ED (incluant la biodiversité); le lien de l'ED avec les différentes disciplines ou enseignements transversaux; sa mise en œuvre dans l'enseignement; sa mise en œuvre et son suivi de qualité dans l'institut (commissions, groupes transversaux, ressources, etc.).

**b) Renforcer les connaissances et compétences relatives à la durabilité et à l'éducation à la durabilité au sein du corps enseignant à travers la formation continue (DIP)**

- Enrichir l'offre de formation continue en lien avec l'ED dans le catalogue du DIP (par ex. éco-anxiété, pratiques de l'interdisciplinarité, gestion de projet ED, etc.).
- Créer un concept de formation continue et un référentiel de compétences pour les référentes et référents durabilité des cantons romands, en collaboration avec l'IUFE voire les groupes de travail de la CIIP.
- Dans la mesure du possible, poursuivre le développement de formations impliquant la participation de représentants de chaque école sur le modèle de celles développées au CO en 2023-2024.
- Encourager la formation continue ED par établissement (sessions communes à plusieurs enseignant-e-s).
- Poursuivre les échanges d'expériences, contacts avec des chercheurs des hautes écoles et acteurs du monde professionnel, journées de rencontre avec le corps enseignant, etc.).

**Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ Formations continues DIP: entre 5 et 10 cours proposés / an dans les domaines du climat, économie sociale et solidaire, biodiversité, ..
- ✓ Groupe de travail au CO responsable d'organiser 3-4 formations continues EDD-Biodiversité / an
- ✓ Formation institutionnelle obligatoire pour le CO autour des aménagements nature (référents durabilité et 1 RD de Biologie par établissement)
- ✓ Quelques formations en établissement (ex. Fresque du Climat au Collège Sismondi, aménagements biodiversité à l'EP R. Hainard)

**c) Renforcer les connaissances et compétences relatives à la durabilité et à l'éducation à la durabilité au sein des directions d'établissements**

- Poursuivre la collaboration avec les directions d'établissements dans le domaine de l'ED.
- Promouvoir auprès des directions d'établissements la formation sur l'élaboration d'un concept durabilité d'établissement (FORDIF).
- Informer régulièrement les directions des projets en cours, notamment lors des conférences et réunions organisées par les directions générales du DIP.

**Exemples de réalisations FDR 2019-23**

- ✓ DAS "Elaborer un concept de durabilité pour son établissement" mis sur pied par la FORDIF à destination des directions d'établissements
- ✓ Présentations lors de conférences générales (EO et ESII)

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre des futures enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire I et II ayant suivi une formation spécifique à l'ED (IUFE).
- Nombre de formations continues (catalogue DIP, formations en établissement et formations institutionnelles obligatoires ED) pour le corps enseignant / an et nombre de participantes et participants.
- Nombre de représentantes et de représentants des directions d'établissements du DIP qui auront été sensibilisés à l'ED (ex DAS FORDIF, présentations,...).

**PUBLIC CIBLE**

Futures enseignantes enseignants, formatrices et formateurs de l'IUFE; corps enseignant du DIP, directions d'établissements et personnel associé.



## Axe 4 :

### Promouvoir la durabilité dans le cadre des prestations d'orientation, d'information scolaire et professionnelle, et d'enseignement de la formation professionnelle

#### DESCRIPTIF

La capacité d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse reposent en grande partie sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Durant la dernière décennie, l'accent a, dans cette perspective, été mis sur les cleantechs, qui regroupent toutes les technologies, services et processus de fabrication contribuant à protéger et à préserver les ressources et les systèmes naturels.

Les différentes crises vécues depuis 2020, et le renforcement durant cette même période des objectifs climatiques et de transition écologique du Canton, invitent à élargir le champ des préoccupations pour considérer, de manière plus large, l'ensemble des « métiers verts » qui contribueront à la transition de l'économie locale. Conjointement, des réflexions ont été engagées, notamment dans le cadre de la politique énergétique cantonale, pour anticiper l'évolution voire la reconversion de certains métiers dont les fondements mêmes peuvent être mis en question par les objectifs climatiques et de durabilité (par ex. sortie des énergies fossiles dans le bâtiment).

Ces évolutions structurelles, prises en compte par le Conseil pour le développement de l'employabilité, doivent aujourd'hui être anticipées également au niveau des formations professionnelles initiales, comme des formations continues offertes aux personnes en activité. Conscientes de l'importance de ces défis pour l'avenir économique, les associations professionnelles et les entreprises participent aux réflexions et travaux prospectifs en cours sur ce sujet.

Considérant que de nombreuses professions ont déjà intégré dans leurs pratiques des contenus relatifs aux dispositions environnementales, la FDR ED 2024-28 se fixe pour objectif de soutenir le renforcement de ces travaux en cohérence, notamment, avec les nouveaux objectifs climatiques, et en promouvant une vision large de la durabilité, croisant exigences environnementales, sociales et économiques. Il s'agira, dans cette perspective, de consolider les partenariats avec les OrTra, les associations professionnelles et les entreprises, afin notamment de favoriser l'implication des élèves, des apprenties et apprentis, dans des projets concrets permettant de les rendre actrices et acteurs de la durabilité.

Cette deuxième feuille de route vise également, en collaboration avec les politiques en charge de l'emploi et de l'insertion sociale, d'accompagner la transformation des métiers tout en repérant les nouvelles opportunités offertes par les besoins de compétences et de main d'œuvre liés à la concrétisation des objectifs climatiques et de durabilité. Cela s'effectuera, notamment, dans le cadre du développement des places d'apprentissages au sein des pôles de formation. Les pôles Nature et Environnement et construction (enveloppe du bâtiment, installations solaires) seront particulièrement concernés.

#### OBJECTIFS SPECIFIQUES

- a) Promouvoir les métiers verts et la durabilité dans les métiers
- b) Renforcer les partenariats avec les OrTra et entreprises formatrices pour promouvoir l'ED auprès des élèves
- c) Informer et sensibiliser les associations professionnelles à l'importance d'intégrer l'ED dans les cours inter-entreprises et de culture générale

## ACTIONS

### a) Promouvoir les métiers verts et la durabilité dans les métiers

- Intégrer les enjeux liés aux métiers verts et à la durabilité dans les métiers dans les travaux du Conseil pour le développement de l'employabilité (ancienne task force pérennisée).
- Poursuivre et développer l'organisation et l'animation de zooms métiers consacrés aux métiers verts et de la transition écologique.
- Compléter la liste des contributions des métiers à la durabilité, et la valoriser à travers divers outils, lors des Zooms métiers ou lors de la Cité des métiers (chaque 3 ans).
- Dans le cadre de la "plateforme numérique de l'employabilité transfrontalière pour l'écologie" - PLANETTE d'Interreg VI, poursuivre le développement du quizz "mon métier pour la planète" actuellement centré sur les métiers du bâtiment pour l'ouvrir à d'autres domaines (mobilité, nature et environnement) et découvrir à terme 150 métiers.
- Présenter différentes facettes de la durabilité dans le cadre des événements entreprises organisés dans les CO en collaboration avec les référents métiers.
- Elargir le partenariat presse existant afin de mettre en valeur toute la richesse des parcours de formation CFC, matu pro, ES et HES ainsi que les professions et secteurs d'activités en lien avec la transition écologique.

### Exemples de réalisations FDR 2019-23

- ✓ Un zoom "métiers verts" organisé annuellement depuis 2019 y inclus les métiers de Zibay Ecoparc
- ✓ Réalisation d'un quizz « mon métier pour la planète », présenté au public lors de la Cité des métiers de 2022
- ✓ Réalisation de 40 fiches métiers en lien avec les ODD (avec Eduki)
- ✓ Projet "mon futur des jobs" avec des élèves du CO (avec Addictlab)
- ✓ Atelier avec 40 jeunes lors de Assises européennes de la transition énergétique de 2022 : « comment contribuer à préserver le climat à travers mon métier et ma formation »
- ✓ Stand employabilité avec focale sur les transitions lors de la Cité des métiers 2022

### b) Renforcer les partenariats avec les OrTra et entreprises formatrices pour promouvoir l'ED auprès des élèves, des apprenties et apprentis. Les rendre actrices et acteurs de la durabilité en les impliquant dans des projets concrets

- Inscrire la composante « durabilité » dans les priorités du Conseil Interprofessionnel pour la formation<sup>26</sup> (CIF).
- Sensibiliser à la durabilité les formatrices et formateurs à la pratique professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PEC (Plan d'études cadre) 2024.
- Appuyer les OrTra dans le travail de mobilisation et de soutien visant à ce que les entreprises développent des places d'apprentissage en lien avec la durabilité (transitions écologique, numérique, démographique).
- Promouvoir le développement de places d'apprentissages en particulier au sein des pôles de formation Nature et Environnement et construction (enveloppe du bâtiment, installations solaires) en collaboration avec les OrTra et entreprises.

### c) Intégrer de manière systématique la durabilité dans les cours inter-entreprises et de culture générale

- Renforcer les collaborations avec les OrTra pour promouvoir la durabilité dans les cours inter-entreprises et de culture générale.

<sup>26</sup> Dans le cadre en particulier de la priorité 3 de la CIF « Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions » (incluant comme action 1 « renforcer les actions de développement durable », dont les mesures consistent notamment à : systématiser les actions de DD dans l'enseignement et sur les lieux de pratiques, promouvoir les métiers des transitions énergétiques et démographique (santé et social) ; associer les métiers aux 17 ODD)

## **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de participant-e-s aux Zooms métiers verts et de la transition écologique.
- Nombre de présentations liées aux métiers verts et de la transition écologique au sein des CO.
- Nombre d'actions de valorisation en lien avec les métiers verts et de la transition écologique (prix spéciaux du jury de l'entreprise formatrice).
- Nombre de formateurs professionnels formés.
- Nombre d'actions de communication en lien avec les métiers verts et de la transition écologique (articles, publications réseaux sociaux, campagne d'affichage, etc.).
- Nombre de personnes qui ont effectué le quizz métiers verts.

## **PUBLIC CIBLE**

Corps enseignant, directions d'établissements, élèves, candidates et candidats à l'apprentissage, parents, services du DIP concernés.

## Conclusion

Basée sur les acquis de la première feuille de route, la FDR ED 2024-28 propose d'en renforcer la portée et l'ambition du département afin, notamment, que l'ensemble des élèves, apprenties et apprentis, puissent avoir accès aux connaissances et compétences nécessaires pour s'orienter et interagir dans un monde en profonde transformation.

Ainsi, la FDR ED 2024-28 définit les axes prioritaires dans le sens d'une durabilité forte telle qu'elle est aujourd'hui inscrite dans plusieurs plans d'études et plans stratégiques du Conseil d'Etat. Elle a également pour ambition de consolider les structures collaboratives qui, à tous les niveaux (au sein de l'administration du DIP et avec les référentes et référents durabilité, dans les établissements et avec les partenaires externes), soutiennent une mise en œuvre effective de l'éducation à la durabilité.

Les multiples projets initiés dans le cadre de la première FDR constituent une base solide pour étendre et ancrer dans la durée des démarches qui, toutefois, demeurent trop souvent ponctuelles. Afin de les développer et les généraliser au sein des établissements, il s'agira de mettre l'accent sur l'approche institutionnelle globale de la durabilité tout en renforçant les initiatives en matière de sensibilisation, de gestion de projet et de formation des élèves comme du corps enseignant et membres des directions.

La mise en œuvre des actions s'effectuera en coordination avec les porteuses et porteurs des différentes mesures, dans un esprit de complémentarité avec les démarches existantes et particulièrement la mise en œuvre de la Feuille de route du DIP visant à encourager des approches pédagogiques en phase avec l'évolution de notre société, à soutenir le corps enseignant dans la conception et la gestion de projets d'écoles dont certains sont en lien avec un climat scolaire sain. Il est essentiel que l'éducation à la durabilité soit en premier lieu appréhendée par toutes les parties prenantes comme une invitation à « faire autrement » et non à « faire plus », en visant au renforcement des actions, à l'amélioration de la coordination au sein du département, à la recherche d'exemplarité et de synergies.

La FDR ED 2024-28 est une invitation à faire évoluer les contenus comme les méthodes d'enseignements, pour préparer au mieux chaque élève à s'intégrer et participer pleinement aux transformations sociales et économiques qui permettront de relever les défis de la durabilité.

## Liste des abréviations

CDIP	Conférences des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIF	Conseil interprofessionnel pour la formation
CIIP	Conférence intercantonale instruction publique et culture, Suisse romande et Tessin
DAS	Diplôme d'études avancées
DD	Développement durable
DDC	Direction de la durabilité et du climat (DT)
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
ED	Education la durabilité
ES	Ecole supérieure
ESS	Economie sociale et solidaire
FDR	Feuille de route
FORDIF	Formation en Direction d'Institutions de formation
HES	Haute école spécialisée
IUFE	Institut universitaire de formation des enseignantes et enseignants
LISS	Laboratoire interdisciplinaire des éducations à la soutenabilité
LIP	Loi cantonal sur l'instruction publique
MOOC	Massive Open Online Course
OFPC	Office cantonal pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
OrTra	Organisation du monde du travail
PEC	Plan d'études cadre
PER	Plan d'études romand
PPE	Politique publique environnement (État de Genève)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Cadres internationaux, nationaux, intercantonaux et cantonaux relatifs à la durabilité et à l'éducation à la durabilité

- L'article 12 de l'Accord de Paris, instrument juridiquement contraignant sous la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Convention sur le climat, CCNUCC), ratifiée par la Suisse le 6 octobre 2017.
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, dont les cibles 4.7 relative à l'éducation au développement durable (EDD) et 13.3 relative à l'éducation et la capacité d'action face aux changements climatiques.
- Le guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), mandatée pour concrétiser l'ODD 4 (cf. p.2).
- La Constitution fédérale: on relèvera en particulier : l'art. 2 (buts), al. 2 selon lequel la Confédération « favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays », et l'art. 73 selon lequel « la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ».
- La Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral, basée sur le cadre de référence international des Nations Unies, dans laquelle il reconnaît la formation comme un moteur déterminant face aux défis du développement durable et promeut l'ED (p. 35 et 38 en particulier).
- La déclaration sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation dans laquelle la Confédération et les Cantons déclarent l'ED comme objectif de politique commune dans le domaine de l'éducation (p.4). 2023.
- La loi fédérale sur la formation professionnelle qui prévoit que la personne en formation puisse acquérir les connaissances et contribuer au développement durable (art 15 al. 2c LFPr).
- L'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale dont les études doivent préparer les élèves à exercer leurs responsabilités à l'égard de la nature (art. 5 al. 4 ORM).
- Le plan d'études cadre pour la maturité gymnasiale (Matu2023) inscrit la durabilité forte comme un axe transversal à aborder dans l'ensemble des disciplines.
- Le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale, dans lequel différents domaines d'études ont pour objectif de participer à l'ED.
- L'inscription de l'éducation en vue d'un développement durable dans le Plan d'études romand (PER) de l'enseignement obligatoire.
- Dans la constitution genevoise, l'art. 10 stipule que « l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ».
- La loi sur l'instruction publique (LIP, art. 10) rappelle que le DIP a pour mission "de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable".
- Le Programme d'activité 2024-2027 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) dans lequel l'éducation en matière de durabilité est inscrite comme une des priorités politiques.

## Annexe 2 : ancrage des enjeux d'éducation à la durabilité dans les stratégies et plans d'actions cantonaux

### 1. Développement durable

**Concept cantonal du Développement durable (DD)** (adopté par le Conseil d'Etat-CE en 2018): la vision/enjeux pour le DIP sont résumés dans la chapitre "Formation / Innovation" et sont, pour les élèves comme pour le personnel enseignant du DIP, l'acquisition de connaissances, compétences, attitudes et valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable et pour développer des solutions novatrices.

<https://www.ge.ch/dossier/durabilite-climat/durabilite/concept-du-developpement-durable>

**Feuille de route (FDR) DIP 21 pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) 2019-2023** (adoptée en 2019): concrétise le chapitre "Formation / Innovation" du Concept cantonal du DD. Les 4 mesures principales du plan d'actions sont la promotion de l'EDD dans l'enseignement (formation des élèves), au sein des établissements (projets), dans la formation des enseignantes et des enseignants, et dans la formation professionnelle des jeunes. La FDR pour l'éducation à la durabilité 2024-2028 s'inscrit dans la continuité de la précédente FDR.

<https://edu.ge.ch/site/edd/wp-content/uploads/sites/30/2019/09/Feuille-de-route-du-DIP-pour-IEDD.23.8.2019.lettre-DIP.pdf>

### 2. Biodiversité

**Stratégie Biodiversité Genève 2030 – SBG 2030** (adoptée par le CE en 2018): la Biodiversité, c'est notre assurance-vie face aux changements climatiques, et une priorité pour réussir la transition écologique. Pour relever ce défi, la Stratégie identifie trois axes stratégiques - connaître, enrichir et valoriser la biodiversité – et propose une vision assortie d'orientations pour 12 domaines clés, comme la qualité du maillage écologique ou les enjeux liés à la formation.

<https://www.ge.ch/dossier/geneve-engage-biodiversite/biodiversite-enjeu-actualite/strategie-biodiversite-geneve-2030>

**Plan Biodiversité 2020-2023** (adopté par le CE en 2020) / Premier plan d'actions PB1 2021-2023: 16 mesures concrétisent le chapitre 10 (p.40-41) " Formation et activités dans le cadre scolaire" de la Stratégie 2030. Le prochain PB2 2024-2028 comprendra également des actions en lien avec la formation.

<https://www.ge.ch/document/7302/annexe/1>

### 3. Plan Climat cantonal 2030 (2<sup>ième</sup> génération)

En réponse à la motion "Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat!" (M 2520), le CE a décidé, fin 2019, de déclarer l'urgence climatique. Celle-ci fixe désormais des objectifs plus ambitieux : 60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone pour 2050.

L'éducation est une des composantes essentielles de la politique climatique puisqu'elle vise à comprendre les causes et les effets des changements climatiques, identifier les solutions possibles pour réduire les GES ainsi que l'adaptation de nos sociétés (y compris transformation et création des métiers de demain).

Le DIP pilote deux mesures intitulées "L'enseignement et l'éducation moteurs de changement" et "Formation et emploi de demain" et est partenaire pour la mise en place de 7 actions dont 3 concernent directement le Plan directeur de l'Energie, le Plan Biodiversité et le Plan Mobilité douce.

Les 4 autres actions touchent la sensibilisation des élèves à la question des "déchets", à "l'alimentation bas carbone, saine et équilibrée", à la "sobriété numérique" et à une "économie compatible avec les enjeux climatiques". Le prochain Plan de mesures 2024-2028 du PCC 2030 comprendra également des actions en lien avec la formation.

<https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-2030-2e-generation-0>

#### **4. Plan directeur de l’Energie 2020-2030 (PDE)**

Adopté en décembre 2020, ce programme d’actions engage résolument Genève dans la transition énergétique et écologique, avec pour ambition d’ici 30 ans de réduire la consommation d’énergie des genevois de 3,5 fois et de faire basculer l’approvisionnement énergétique du canton vers des ressources majoritairement renouvelables et locales.

L’éducation et la formation des jeunes jouent un rôle majeur dans cette transformation sociétale. Le PDE prévoit le renforcement des connaissances et des compétences des élèves, mais aussi une évolution de leur relation à l’énergie, notamment par le développement de supports pédagogiques novateurs et par des actions de sensibilisation du corps enseignant et des professionnels du milieu scolaire.

<https://www.ge.ch/document/plan-directeur-energie-2020-2030>

#### **5. Plan d'actions de la Mobilité douce 2019-2023**

Son objectif est de faire de la marche et du vélo un pilier de la mobilité genevoise. Pour le DIP, il s'agit de promouvoir "la mobilité douce auprès des élèves du DIP".

<https://www.ge.ch/document/plan-actions-mobilite-douce-2019-2023>

#### **6. Concept cantonal de gestion des déchets – 2002 et Plan cantonal de gestion des déchets 2020-2025**

Déploiement de campagne de sensibilisation ciblées et renforcement de la formation dans les écoles.

<https://www.ge.ch/document/dechets-plan-gestion-dechets-2020-2025>